

Le Giraldien

Votre bulletin d'information communal
N°24 - décembre 2019

Joyeuses Fêtes



Photo « lever du soleil » prise en haut du Clos des Vignes par Ludovic Pichon de Météo-centre

*Mairie de Giroux
8, route de Graçay
36 150 Giroux*

Téléphone : 02.54.49.73.82

Mail : mairie.giroux@wanadoo.fr

Site : www.mairie-giroux.fr

Horaires : lundi, mardi, vendredi de 9h à 12h et vendredi de 13h30 à 15h45

En cette



*fin d'année 2019,
L'équipe municipale vous souhaite de
Très bonnes fêtes.*

*Une année se termine et aussi un
mandat, malgré nos faibles moyens et les
contraintes administratives, nous avons
toujours eu l'objectif de vous servir au mieux.*

*Nous vous présentons tous nos **meilleurs vœux pour
2020.***

*Que cette nouvelle année vous apporte la joie, la santé, la
réussite, la paix à vous et à vos proches.*



*Nous serons heureux de vous accueillir pour
fêter 2020 et partager la galette des rois
le 11 janvier à 15h30 à la salle des fêtes.*



*Afin d'organiser au mieux cet après-midi, nous vous demandons de vous
inscrire (en retournant le coupon ci-joint) avant le 7 janvier.*

Nous espérons vivement votre présence.

Le Maire et les Conseillers Municipaux

Résumé des réalisations de l'année 2019 et des projets pour 2020

Réalisations en 2019 :

- Restauration de la statue en bois « La vierge à l'enfant » mise en place le 2 mars.
- Achat d'outillage suite au vol de décembre 2018.
- Remplacement des gouttières de la mairie (2ème tranche).
- Travaux de voirie (face à la déchetterie, l'embranchement de la route de la Dorette et route de la Caserie).
- Remplacement de la chaudière au fuel par une chaudière électrique à la salle des fêtes.

Travaux et achats prévus pour 2020 :

- Travaux à la salle des fêtes : réaménagement des anciens sanitaires hommes et laverie du camping en espace de rangement pour la salle des fêtes.
- Les travaux d'accessibilité continuent en parallèle puisque des toilettes seront installées à la place du vestiaire.

&&&&&&

Départ de notre secrétaire :

Le contrat de notre secrétaire Aude LEMONNIER-CANTY se termine au 31 décembre. Nous sommes à la recherche d'une nouvelle secrétaire ; poste à pourvoir dès janvier.

Pour l'instant les horaires de la mairie sont maintenus.

Recensement 2020 :

Cette année, la commune sera recensée du **16 janvier au 15 février 2020**, nous vous joignons une documentation explicative avec ce bulletin.

Lucie Signoret-Minier sera notre agent recenseur, merci de lui réserver le meilleur accueil.

Animations de la commune

Concours de confiture :



Le 6 octobre, nous avons 6 pots de confiture à départager,
Mme Brisset Maryline a obtenu le premier prix avec une confiture : prune quetsche-citron.

Les autres confitures proposées : pomme-poire-raisin, prune rouge, melon-citron, fraise-chocolat et abricot-pralin.

Merci aux participants pour leur bonne humeur, rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle dégustation.

Téléthon :

Peu de participants au petit déjeuner servi à la salle de la mairie le samedi matin ; il faut dire que cette année, il n'y avait pas de passage du camion de Vatan et pas de vente de boudin ni d'enveloppe.

Malgré tout, la somme de 100€ a été récoltée et versée au Téléthon.

Merci à tous les participants.

&&&&&&

Dates à retenir :

Repas des Aînés :

Le 11 Janvier à la salle des fêtes

Galette des rois :

A l'issue de ce repas, il vous est proposé de vous joindre à eux pour partager la galette des rois.

Cérémonie du 8 mai :

Rassemblement à la Mairie à 10h30, défilé au Monument aux Morts pour le dépôt de gerbe suivi du vin d'honneur à la salle de la Mairie.

Repas champêtre – fête des voisins : Le 6 juin 2020



Nous vous proposons de retenir
le **samedi 6 juin**
pour nous retrouver autour de notre pique-nique
sur la place si le soleil est au rendez-vous !!

Comme d'habitude nous vous offrirons l'apéritif et
le dessert le midi et la fromagée le soir.

&&&&&&

Association Giroux Loisirs

L'activité Jeux :



Tous les quinze jours le mercredi à partir de 14 h
Salle de la Mairie



Arrêt pendant les vacances, reprise le 15 janvier

Pour tous renseignements contacter M. ANDRIEUX

Animations à venir :

- Marche, le 21 mars
- Troc aux plantes, le 16 mai
- Brocante, le 30 août

Tarifs 2020

Tarifs de la pêche :

Hors commune :

- 6 € /adulte pour la journée pour 3 lignes
- 2.50 € /enfant jusqu'à 12 ans pour 1 ligne
- 90 € /adulte pour la saison pour 3 lignes

Habitants de Giroux :

- 4.50 € /adulte pour la journée pour 3 lignes
- 50 € /adulte pour la saison pour 3 lignes

2 € / ligne supplémentaire (pour la journée)

Pêche de nuit : 8 €

Enduro 48 heures : 25 €

(10 et 24 avril – 8 et 22 mai - 12 et 26 juin – 10 et 24 juillet – 14 et 28 août – 11 et 25 septembre – 9 et 23 octobre)

Possibilité de faire des 60 ou 72h du 10 au 13 avril et du 21 au 24 mai.



La saison de pêche a été très bonne malgré la canicule.

Nous avons la chance que l'étang soit alimenté par des sources ce qui a limité la baisse de son niveau en eau.

La reproduction a été, cette année encore abondante.

**Dates d'ouverture et de fermeture de la pêche pour 2020 :
du 14/03/20 au 01/11/20**

Tarifs de la Salle des fêtes :

La location est suspendue jusqu'à fin mars pour travaux.

Les tarifs 2020 seront modifiés : le forfait de chauffage sera remplacé par une facturation de l'électricité consommée ; le coût reste à déterminer.

&&&&&&

Etat civil en 2019

Décès :

Mme Catherine VALLOIS

Mme Alice MARTIN

Nous avons une pensée pour elles et leurs proches.

Départ :

Mme Pierrette BECHU pour la maison de retraite

Arrivées :

M. NIVET et Mme ROMAIN

Mmes COURBOT

&&&&&&

Divers

Concours des maisons fleuries :

Nous n'avons pas eu de candidat cette année, si vous êtes intéressé, vous pourrez vous inscrire au printemps.

Eglise :

Elle restera ouverte pendant les fêtes, chacun pourra venir voir la crèche.

Connaissance de la commune : *L'histoire des vignes à Giroux*



Le clos des vignes de Giroux représente environ 80 Ha. Point IGN à 170 m d'altitude.

C'est le seul secteur de Giroux qui n'a pas été remembré en 1970 car il y avait encore beaucoup de vignes.

Les cabanes de vignes sont les témoins d'une activité aujourd'hui presque disparue, il ne reste plus en effet que 4 vignes cultivées.

Extrait de « Giroux à travers les âges » réalisé dans les années 1970 grâce aux renseignements de George GIRAUDON, instituteur à Buzançais, originaire de Giroux.

« 1880 : Apparition du phylloxera à Paudy.

Les vignes meurent les unes après les autres tandis que les prix du blé baissent lentement pour arriver à 5 francs le double dcl.

C'est la misère dans nos campagnes où les gens n'ont plus de vin et vendent leur blé à petit prix.

Le prix des journaliers descend l'hiver jusqu'à 12 et 14 sous. Le grand-père de Melle Bertrand a défriché les Palisses pour 14 sous par jour. Cette misère terrible a duré jusqu'en 1894-1895.

Quand le ministre Méliès fit voter une loi portant les droits de douane sur le blé à 5 et 7 francs le quintal, et quand une ou deux années plus tard, on planta des vignes greffées, les cultivateurs et les journaliers commencèrent à remonter la pente.

Ce fut du délire à Giroux vers 1900 quand furent récoltées les premières barriques de vin et que chacun pût boire de son pinard ».

En 1931, l'Association Cynégétique Intercommunale de Giroux et Meunet Sur Vatan est créée sur le territoire du clos des vignes, cette association existe toujours, M. Jean Pierre LORILLON en est le président.

L'objet de l'Association : la garde des vignes et des terres cultivées et incultes, l'exploitation en commun du droit de chasse, la surveillance des terrains et des vignes, la répression du braconnage et la poursuite du délit.

Son rôle était l'organisation de chasse mais également la protection des propriétés et des récoltes.

Un garde était nommé pour assurer les missions de surveillance des vignes et de contrôle des nuisibles ainsi que les accès (entretien des chemins) et la vérification des points d'eau.

Aujourd'hui comme lors de sa création, pour être membre de cette association, il faut être propriétaire d'une vigne ou d'une parcelle.

St Vincent, patron des vignerons, protecteur des travailleurs de la vigne est fêté le 22 janvier.

Le comité St Vincent de Giroux – Luçay-le-Libre organisait chaque année une fête en janvier. A cette occasion, une procession avait lieu avec le bâton de St Vincent qui partait du bar de chez M. PETAT pour rejoindre l'église. Une messe était célébrée avec la bénédiction de petits pains qui étaient distribués par la suite aux participants. Un bal organisé chez M. PETAT clôturait cette journée.

Cette association a été dissoute début des années 1990.



Fête de St Vincent
Photo prise par M. André VALLOIS en janvier 1967



St Vincent dans l'église de Giroux

Vigilance citoyenne et informations

Ne jetez plus vos piles et bouchons de liège



Nous vous rappelons que nous tenons à votre disposition, à la Mairie, un récupérateur pour les piles usagées et un autre pour les bouchons, en liège uniquement.

Les bouchons sont donnés à l'association « les bouchons de liège du Cœur » qui a pour objectif d'aider à la recherche contre le cancer.

Les bénéfices de la vente de la collecte à une entreprise de recyclage sont destinés à l'association Cancérologique du Centre (Cancen), basée à l'hôpital de Bretonneau à Tours afin de participer à l'aide aux malades, aux familles et à la recherche.



SICTOM :

WWW.sictom-cb.fr

La distribution des sacs poubelles et des plannings de ramassage sera faite début janvier. En cas d'absence, adressez-vous à la Mairie.

Nous vous incitons à trier le mieux possible vos déchets, car le coût d'enfouissement des sacs noirs est en augmentation. Le SICTOM attire notre attention sur ce point pour limiter ses charges et vous apporter le meilleur service.

Le SICTOM n'effectuant plus le ramassage des encombrants, vous devez les déposer à la déchetterie de Vatan.

En cas de besoin, s'adresser à la Mairie

Horaires de la déchetterie de Vatan : 9h – 12h et 14h - 18h

Ouverte du lundi au samedi sauf le jeudi

Sécurité des piétons :

Il est rappelé que pour leur sécurité, les piétons (enfants comme adultes) doivent porter un gilet ou un brassard fluo afin d'être visibles surtout en hiver lorsque la nuit et le mauvais temps gênent la visibilité.

Consignes de sécurité données par la Gendarmerie Nationale :

Si vous avez remarqué quelque chose d'inhabituel ces derniers jours, n'hésitez pas à prendre contact avec la gendarmerie :

Communauté de brigade d'Issoudun
24, avenue Jean Bonnefont
36100 Issoudun

Cob.issoudun@gendarmerie.interieur.gouv.fr
02.54.03.53.20 7j/7 – 24h/24



Rappel des conseils de prudence :

- Fermez à clés portes et fenêtres lorsque vous quittez votre domicile.
- Prévenez un voisin de confiance de vos absences prolongées.
- Relevez les types de plaques des véhicules que vous trouvez suspects.
- En cas d'absence, pensez à faire transférer vos appels téléphoniques.

L'application gratuite pour smartphone « Stop cambriolages » est téléchargeable.

Offres d'isolation à 1 euro, soyez vigilants



[Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes](#)

Mise à jour le : 01/08/2019

La DGCCRF a reçu de nombreuses plaintes de démarchage téléphonique de la part de sociétés se présentant comme des organismes officiels et proposant des offres d'isolation à 1€.

Le mode opératoire

Dans un premier temps, les sociétés démarchent par téléphone, souvent de manière agressive, jusqu'à vingt appels par jour, leurs clients potentiels. Dans leur argumentaire, elles prétendent parfois être mandatées par des organismes officiels et indiquent que des travaux d'économie d'énergie sont obligatoires afin de ne pas payer de taxe carbone ou autres pénalités « environnement ». **Or, la réglementation**



ne prévoit pas de telles pénalités pour les particuliers. Elles mettent également en avant le fait que le client n'aura qu'à acquitter une somme de 1 euro, le solde étant pris en charge par un certificat d'économie d'énergie. Cette allégation est en principe exacte (voir ci-dessous). © Pixabay

Dans un second temps, les coordonnées des clients ayant accepté l'offre, sont transmises à une société de travaux, dont les salariés se présentent rapidement, parfois dès le lendemain.

Or, les contrats conclus avec les consommateurs ne respectent pas les dispositions du code de la consommation : formalisme du contrat non conforme, absence de bordereau de rétractation, perception immédiate du paiement, absence de qualification professionnelle.

Enfin, les matériels utilisés et installés peuvent être non conformes aux normes en vigueur. **De nombreuses plaintes font état de malfaçons** qui peuvent conduire à refaire des travaux d'isolation, aux frais du client, le certificat d'économie d'énergie n'étant délivré qu'une seule fois.

Les précautions à prendre :

Toute sollicitation d'entreprise avec laquelle vous n'avez pas de relation contractuelle établie doit être appréhendée avec la plus grande prudence.

De manière générale, n'hésitez pas à :

- **ne pas donner suite à des entreprises qui se disent mandatées par des organismes publics ou qui vous menacent de pénalités ;**
- effectuer des recherches sur l'identité de l'émetteur de l'appel ou de la société qu'il représente et redoubler particulièrement de vigilance s'il est domicilié à l'étranger ;
- lire attentivement les dispositions figurant en petits caractères ;
- ne jamais signer dans la précipitation.

L'offre d'isolation « à 1 € », valable jusqu'au mois de décembre 2020, est soumise à certaines conditions tenant notamment à la nature des travaux et aux revenus des ménages. De plus, l'entreprise de travaux doit être signataire de la charte « coup de pouce » du Ministère de la Transition écologique et Solidaire.

Ce dispositif permet des aides bonifiées pour plusieurs types de travaux, notamment pour isoler plancher de combles perdus ou rampants de toitures (combles aménagés ou aménageables). C'est dans ce cadre qu'il est possible de bénéficier de l'isolation des combles à 1 euro.

L'aide apportée est de 20 euros par mètre carré pour les ménages modestes et de 10 euros par mètre carré pour les autres ménages. Dans tous les cas, une visite préalable du chantier par l'entreprise s'impose pour déterminer les conditions d'exécution des travaux et renseigner le client.

Pour plus d'informations sur les aides publiques en matière d'isolation ou un accompagnement technique, contactez l'Adil ([Agence départementale d'information sur le logement](#)) ou un conseiller du réseau FAIRE ([faire.fr](#)) près de chez vous, service public de la rénovation énergétique.

Si l'entreprise ne respecte pas ses obligations lors de la conclusion du contrat à votre domicile ou fait obstacle à votre droit de rétractation, contactez la [direction départementale de la protection des populations \(DDPP\)](#) ou [direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations \(DDCSPP\)](#) où l'entreprise est installée.

Liens utiles :

Adil : [Agence départementale d'information sur le logement](#) :

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>

Infos pratiques

PACS :

Depuis le 1^{er} novembre 2017, seules les mairies et les notaires sont compétents pour enregistrer les nouvelles déclarations de PACS.

Recensement militaire :

Tout jeune a l'obligation de se faire recenser à la mairie de son domicile dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Un site internet est disponible : www.service-public.fr, rubrique : e-recensement.

Inscription sur les listes électorales :

Depuis le début 2019, l'inscription sur les listes électorales a changé, vous avez jusqu'au **7 février** pour vous inscrire.

Cette année, les élections municipales se dérouleront **les 15 et 22 mars**.

Carte d'identité et passeport :

Vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (Issoudun, Levroux, Châteauroux, Déols...)

Vous pouvez aller sur le site : www.ants.gouv.fr pour faire une pré-demande.

Carte grise et permis de conduire :

Pour effectuer une demande vous pouvez vous adresser à des garages agréés, ou vous procurer les imprimés sur le site de la préfecture : www.indre.gouv.fr .

Les démarches sont à effectuer sur le site : www.ants.gouv.fr.

Le secrétariat de la Mairie est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Présence verte :

Nous vous informons que nous participons à la mise en place du réseau Présence Verte (service de Téléassistance) par la prise en charge des frais d'installation

Contact : 02 54 29 45 42 ou mail : pv36@presenceverte.fr

Communauté de Communes

Champagne Boischauts



Communauté de Communes
CHAMPAGNE
BOISCHAUTS

24, rue de la République 36150 VATAN
Tél. 02 54 49 77 07
www.cc-champagne-boischauts.fr



Un surcroît de travail, un besoin d'aide
ponctuelle dans vos tâches domestiques
*La solution : **SERVICE PLUS***

Repas à domicile : Service sur simple demande,
tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés.

Pour tous renseignements, veuillez contacter
le 02 54 49 79 45



Numéros utiles

- **Maison médicale** : 62, avenue de la libération 36150 VATAN

- M. ANDRODIAS : Kinésithérapeute	02 54 49 77 96
- Mmes FOUCAT, FRESNEAU et MOULINS : Infirmières..	02 54 49 75 98
- M. HUGUET : Podologue	02 54 21 73 98
- Mme et M. PROUTIERE : Médecins généralistes	02 54 49 75 31
- Mme LAUZANNE : Psychologue	07 54 37 54 30
- M. SAUVE Mathieu : Psychologue.....	07 54 37 77 09

- Les Urgences : 15
- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17

- Pharmacie : DELEMAR
- 02 54 49 70 08

- Mme CHALET : Ostéopathe :
- 09 81 74 28 00

- M. LECA : Dentiste :
- 09 52 09 81 83

- Mme LEDU : Assistante sociale
- 02 54 22 25 42

&&&&&&

Dépôt de pain :

Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur commande la veille et le vendredi pour le lundi.

Un règlement est demandé à chaque achat.

Pas de pain du 23 décembre au 5 janvier, pensez à réserver pour le 6 janvier.

&&&&&&

La mairie est fermée jusqu'au 5 janvier 2020.

En cas de besoin, veuillez vous adresser au Maire ou à l'Adjointe :

Mme SAUGET Nicole : 02 54 49 94 44 ou 06 88 67 26 83

Mme MOUCHET Geneviève : 06 83 53 87 29

Imprimé par nos soins.

